

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3 février 2026

---

### Santé publique : le HCSP lance un appel à candidatures pour sa mandature 2026-2030

---

Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) lance un appel à candidatures en vue de constituer sa 5<sup>e</sup> mandature pour la période 2026-2030. Des experts, chercheurs, universitaires et professionnels sont invités à candidater dans l'ensemble des domaines de la santé publique, y compris les sciences humaines et sociales.

#### Des profils recherchés pour l'ensemble des champs de la santé publique

Le HCSP recrute :

- environ vingt experts pour chacune de ses cinq commissions spécialisées,
- cinq experts appelés à siéger au collège.

La sélection des candidatures sera assurée par un comité de sélection, majoritairement composé de scientifiques, réuni par le professeur Didier Lepelletier, directeur général de la Santé.

À l'issue de cette procédure, une liste de membres sera proposée au ministre chargé de la santé qui nommera les membres par voie d'arrêté.

#### La date limite de dépôt des candidatures : Vendredi 6 mars à minuit

Le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) est créé par la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique et installé en 2007, le HCSP est une instance d'expertise indépendante.

Ses missions ont été renforcées par la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

Le HCSP a pour missions de :

- 1<sup>o</sup> contribuer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de la stratégie nationale de santé ;
- 2<sup>o</sup> fournir aux pouvoirs publics, l'expertise nécessaire à la gestion des risques sanitaires et à l'évaluation des politiques de prévention et de sécurité sanitaire ;
- 3<sup>o</sup> apporter des réflexions prospectives et des conseils en santé publique ;
- 4<sup>o</sup> contribuer à l'élaboration d'une politique de santé de l'enfant globale et concertée.

#### Une organisation en collège et commissions spécialisées

Le HCSP est composé d'un collège, garant de la cohérence et de la coordination de ses travaux, et de 5 commissions spécialisées, qui seront mises en place en 2026.

**La commission « Maladies infectieuses et maladies émergentes » (Cs-MIME)** est chargée de l'ensemble des questions liées aux maladies infectieuses, et notamment aux principaux risques infectieux pouvant menacer la santé de la population, et de l'évaluation des stratégies de gestion de ces risques.

**La commission « Déterminants de santé et maladies non-transmissibles »** (Cs-DSMNT) est chargée d'étudier les déterminants individuels, sociaux et environnementaux de la santé à tous les âges de la vie, des politiques de promotion de la santé et des enjeux économiques, juridiques et éthiques.

**La commission « Risques liés à l'environnement »** (Cs-RE) est chargée d'analyser des principaux risques liés à l'environnement et au travail pouvant menacer la santé de la population et de l'évaluation des stratégies de gestion de ces risques.

**La commission « Système de santé et sécurité des patients »** (Cs-3SP) est chargée de l'analyse des risques liés à l'organisation des soins ou à des pratiques professionnelles ayant un impact sur la santé de la population.

**La commission « Santé des enfants et des jeunes / approche populationnelle »** (Cs-SEJAP) est chargée de contribuer à l'élaboration d'une politique de santé de l'enfant globale et concertée en lien avec les autres commissions spécialisées du HCSP et l'ensemble des structures impliquées dans ce champ. Elle aborde de plus les problématiques relatives aux adolescents et aux adultes jeunes (moins de 25 ans).

Chaque commission spécialisée comprend des membres de droit, ainsi que vingt à vingt-cinq personnalités qualifiées.

**La notice explicative et le dossier de candidature peuvent être consultés et complétés directement sur le site internet sécurisé du Haut Conseil de la santé publique : <https://candidature.hcsp.fr/>**